

## Comité Local des Usagers du Port de Plaisance d'Ars en ré

### COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE du 10 avril 2024

10h30 Salle des mariages de la mairie d'Ars en Ré

**Présents** : Mme PETINIAUD-GROS Présidente du Conseil Portuaire assistée de :

M. Etienne CAILLAUD 1<sup>er</sup> Adjoint en charge du port d'Ars en Ré

M. Dan PAPOT DGS

M. Boris MONCHY Maître de port

**Représentants des usagers du port et de l'Ecole de Voile :**

M. Jean-Luc BENARD Président AUPAR

M. Éric GAGET Président du CNAR

M. Jean-Claude PERIN délégué titulaire du CLUPP

**Ordre du jour : Présentation du Budget prévisionnel 2024 du port d'Ars en Ré et questions diverses**

#### 1/ BUDGET PREVISIONNEL 2024 du port d'Ars en Ré

La présentation des chiffres lors du Conseil Portuaire révèle un budget prévisionnel 2024 **investissement et fonctionnement** qui s'appuie sur la constitution de réserves financières sur 2023 de **167 499,17 €** qui s'ajoutent aux 1 385 367,27 € des exercices précédents. Donc, **1 552 866,44 €** de résultat de clôture de l'exercice 2023 et qui autorise les prévisions budgétaires 2024, principalement pour :

- Le dragage du bassin de la Prée probablement hiver 2025 (+ ou – 14000m<sup>3</sup>), hélas pas avant car il manque encore les études de faisabilité et des « sous » a précisé Dan PAPOT ! Il faudra aussi satisfaire aux volumes de vase autorisés globalement en stockage sur Ré et à leur qualité. **+ ou – 91000 €** aujourd'hui, cette somme correspond au dragage du chenal mais environ **650 000 €** sont aussi provisionnés pour le dragage du bassin de la Prée,
- Mise en place de ponton dans l'avant-port **150 000 €**,
- Centrale hydraulique de l'écluse de la Criée pour la rendre automatique alors qu'elle ne fonctionne qu'en manuel **107 090 €**,
- Pose des fondations et des socles piliers permettant la mise en place d'un batardeau autour du port en aluminium (hauteur 40 cm) pour lutter contre les submersions lors des grandes marées (batardeau amovible constitué de planches au montage démontage estimé à 2/3 jours) **267 000 €** (installation prévue avant les grandes marées à venir en août/septembre, les sacs de gravats

utilisés en protection pour les grandes marées récentes seront retirés. Ils ont été utiles a précisé Etienne CAILLAUD.

- Agencement de bâtiment, toiture atelier **200 000 €**
- Réfection voirie et piste cyclable suite à remise à niveau des canalisations d'eau **178 500 €** (pas possible avant l'été hélas)

## **2/ QUESTIONS DIVERSES**

### **Sur le dragage du Fier :**

- La promesse faite par le préfet en 2023 d'autoriser un dragage du Fier chaque année pendant 10 ans vient d'être traduite dans les textes (*arrêté préfectoral 24-EB-0317 portant prescriptions particulières à déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement concernant les opérations de dragage du Fier d'Ars*). Arrêté reçu en mairie hier 9 avril 2024.
- A noter que le planning prévisionnel de ce dragage 2024 est fixé du 9 au 11 mai 2024 pour environ 3200 m3 et du 4 au 8 juin 2024 pour environ 4800 m3. Compte tenu des faibles tirants d'eau disponibles au droit du site de dragage, l'opération ne pourra être réalisée qu'en période de marée de vives eaux. La zone sera balisée et la navigation toujours possible.
- L'AUPAR a communiqué à la municipalité un nouveau film vidéo de survol par drone du Fier d'Ars réalisé le 9 avril 2024 à marée basse, film qui montre bien les zones à dévaser et le mauvais positionnement de plusieurs bouées. L'AUPAR propriétaire de ce film réalisé légalement par un professionnel a précisé qu'elle autorisait bien sûr la municipalité à l'utiliser pour aider les différents acteurs du dragage à venir : DDTM, PHARES et BALISES, LPO... Et aussi si utile pour le retrait des friches ostréicoles qui apparaissent,
- Constat partagé, effectivement, les bouées dans le chenal sont mal positionnées déjà pour certaines suite au dragage d'urgence fait en 2023 et aussi plus loin ce qui se voit bien à l'examen du dernier film vidéo AUPAR passé en réunion du conseil portuaire,
- A ce sujet, MME PETINIAUD GROS Présidente du Conseil Portuaire a signalé avoir rencontré la subdivision des Phares et Balises qui lui a confirmé le retrait à venir des bouées bâbord pour permettre le dévasage puis un repositionnement correct de l'ensemble immédiatement après.

### **Sur le retrait des friches ostréicoles :**

- MME PETINIAUD GROS ajoute avoir eu un engagement de Lionel QUILLET président de la CDC Ile de Ré pour une action à venir sur le retrait des friches ostréicoles. A suivre !

### **Sur l'application du règlement du port**

- Boris MONCHY maître de port a signalé un différend avec un usager sur la gestion de son emplacement saisonnier. Ainsi, pour des raisons de gestion il a dû déplacer un peu son emplacement sans que cela affecte autrement l'espace attribué. L'usager conteste ce déplacement. Après débat les membres du conseil portuaire ont confirmé que l'attribution d'une place à l'année et à fortiori saisonnière n'est pas garantie « à vie » ! Elle peut évoluer selon les impératifs de la capitainerie, l'essentiel étant surtout de maintenir le même espace.
- Il a été évoqué aussi des possibilités de déplacement d'un navire à la demande de son propriétaire, du port de la Prée au port de la Criée, si l'échouage de celui-ci sur la vase pose un problème d'obstruction du système de refroidissement. (Pb constaté et signalé par Éric GAGET)

**Sur la Journée SNSM URCAN/AUPAR Parking capitainerie** (Au programme plusieurs formations à l'usage des équipements de sécurité « plaisance » ouverture radeau de survie, tir de fusées, usage extincteur sur feu de cuisine etc.

- Prévues initialement le 10 mai WE de l'ascension ce qui impliquait de laisser le tivoli en place durant 5 jours Mme PETINIAUD GROS a demandé à déplacer cette journée pour éviter l'application du plan VIGIPIRATE « Sécurité renforcée – Risque attentat » sur ce délai.
- Après avoir contacté Régis BAUDONNIERE président de l'URCAN, Jean Luc BENARD signale que dans ce contexte particulier ils ont pris la décision d'annuler cette journée sécurité 2024, elle sera reportée en 2025.

## **CONCLUSION**

- Le budget prévisionnel 2024 présenté lors du conseil portuaire a été reconnu viable par les représentants des usagers.
- Ils ont reconnu aussi que la pugnacité montrée par la municipalité depuis 2023 pour sensibiliser et activer les acteurs de l'entretien du Fier a été très positive. Cela lui a permis de construire des relations d'actions et de suivi avec le Préfet et ses directions concernées (DDTM, PHARES et BALISES...) et aussi, LPO, CDC.... Tous ont répondu « Présent » Ont été obtenus le dragage d'urgence en 2023 et le plan de dragage du Fier d'Ars 8000m<sup>3</sup> / an sur 10 ans...Et donc de sauver la navigation principale préoccupation de tous !
- La capitainerie de son côté a été efficace aussi en réussissant une gestion optimale des emplacements permettant un accroissement des redevances.
- Les représentants des usagers ont regretté toutefois ne pas avoir encore de certitude d'obtention de « passeport escale en 2024 ». L'outil informatique est à revoir et le passage de la fibre imminent devrait permettre de remédier aux lacunes observées.

Le 14 avril 2024

Jean-Claude PERIN

CLUPP